

**DEKRA Conseil HSE – Agence Environnement de Valence**  
NOVALPARC - 2 place Edmond REGNAULT - 26000 Valence  
Affaire suivie par : Garay Anne  
Tél. : 04 75 74 18 50 – Fax : 04 75 41 94 95  
E-mail : anne.garay@dekra.com

**DE - SNOI**  
**Dépôt de CHAUMONT**

**DEKRA**  
**Conseil HSE**



[www.dekra-industrial.fr](http://www.dekra-industrial.fr)

**Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une  
installation classée pour la protection de  
l'environnement  
SEVESO SEUIL HAUT**



**ETUDE D'IMPACT**

**Avril 2011**

## RÉSUMÉ NON TECHNIQUE

### I - CONTEXTE

La distribution des hydrocarbures par oléoducs se fait par l'ODC (oléoduc de défense commune) pour la partie Sud de la France jusqu'au nœud de Langres.

Le dépôt concerné par l'étude est implanté sur la Commune de Autreville sur la Renne. C'est un dépôt pétrolier de jet A1 (kérosène) alimenté par la ligne ODC.

A ce titre, il constitue une installation classée pour la protection de l'environnement dont l'impact et les dangers ont été mis à jour dans le présent dossier de demande d'autorisation.

Le dépôt de Chaumont est classé Seveso Seuil Haut pour le jet A1 qui est stocké actuellement et pour du fuel qui n'est pas stocké sur site ce jour.

Conformément à l'article R 511-6 du Code de l'Environnement, les pages suivantes résument en termes non techniques les résultats de l'étude d'impact afin d'en faciliter la compréhension.

**II – RESUME DE L'ETUDE D'IMPACT**

<b>OBSERVATIONS</b>	
<b>Description des installations</b>	<p>Le dépôt d'hydrocarbures de Chaumont est implanté en coteau au Sud-Ouest de la Commune de AUTREVILLE sur la RENNE, sur le Mont de la Croix, en limite de la commune de BRAUX le CHATEL.</p>
<b>Activité</b>	<p><i>Accès / trafic</i> Accès par la commune d'Autreville sur la Renne au bout d'une route goudronnée sans issue prenant son départ à la sortie du bourg en direction de BRICON.</p> <p>Trafic limité aux mouvements de véhicules du personnel compte tenu de l'activité de stockage et l'alimentation du dépôt par la ligne ODC.</p> <p><i>Industrielle</i> : Aucune</p> <p><i>Urbaine</i> : Aucune</p> <p><i>Aérien</i> : Couloir aérien militaire</p> <p>Pas de Plan d'Occupation des Sols sur la commune d'Autreville sur la Renne</p>
<b>Environnement naturel</b>	<p><i>Hydrogéologie</i> Le village d'AUTREVILLE capte une source dans l'Oxfordien au pied du relief calcaire Est. Ce captage est situé <b>sur la rive droite</b> du ruisseau, <b>il ne peut être influencé par une éventuelle perte d'hydrocarbures, à partir du parc situé en rive gauche.</b></p> <p><i>Sensibilité et vulnérabilité</i> Compte tenu des éléments de géologie et d'hydrogéologie recensés, les aquifères concernés par l'étude sont jugés de vulnérabilité moyenne (présence de captage mais protection par une couche imperméable contrariant la pénétration en profondeur).</p> <p><i>Zones naturelles</i> Aucune zone naturelle n'est présente à proximité directe du Parc de Chaumont</p>

<b>OBSERVATIONS</b>	
<b>Risques naturels</b>	<p><b>Au niveau de l'installation</b>  Foudre : Sans objet  Inondation : sans objet  Séisme : sans objet  Glissement de terrain : sans objet</p> <p><b>Au niveau de la Commune d'Autreville sur la Renne</b> : plusieurs arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris par le passé  Foudre : densité de foudroiement 0,75 impact / km<sup>2</sup>.an  Inondation : Oui  Séisme : Zone 0 à risque négligeable  Glissement de terrain : Oui</p>
<b>Conditions climatiques</b>	<p>Climat continental  Rose des vents en fin de résumé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contamination des eaux pluviales par les hydrocarbures au sol</li> <li>- Contamination du sol et du sous sol par déversement accidentel</li> <li>- Pollution modérée de l'air par les émanations atmosphériques des événements lors des mouvements de remplissage des bacs</li> <li>- Pas de nuisances sonores pour ces stockages</li> <li>- Gestion des déchets industriels spéciaux par bordereaux de suivi de déchets</li> <li>- De part la distance et la configuration de la zone, les émanations atmosphériques des composés organo-volatiles ne produisent aucun effet sur la santé de la population avoisinante.</li> </ul>
<b>Effets génériques de ce type d'installations</b>	

	OBSERVATIONS
<p><b>Effets de l'installation</b></p>	<p><b>Rejet liquides</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Eaux vannes traitées par fosse septique</li> <li>- Eaux pluviales non souillées en écoulement naturel dans le bassin versant et infiltration dans le sol</li> <li>- Eaux de lavage des aires et ruissellement pluvial hydrocarbonés : déshuileur puis bassin d'évaporation</li> </ul> <p><b>Rejets gazeux</b></p> <p>Quantification des émanations en COV (composé organique volatil) conforme à la législation en vigueur – Pas de mesures particulières à prendre</p> <p><b>Déchets</b></p> <p>Filières d'élimination conformes à la législation en vigueur – Les déchets du site de Chaumont sont évacués et regroupés sur le site de Langres,</p> <p><b>Odeurs</b> : Sans objet</p> <p><b>Trafic</b> : Sans objet</p> <p><b>Aspect</b> : Sans objet</p> <p><b>Emissions lumineuses</b> : Sans objet</p> <p><b>Autres</b> : Sans objet</p> <p><b>Effets sanitaires</b></p> <p>L'étude a démontré l'absence d'impact sanitaire sur les populations tant sur le risque d'effets toxiques à seuil que les effets cancérogènes par doses cumulatives absorbées toute une vie par la population cible.</p> <p><b>Conditions de remise en état du site après exploitation</b></p> <p>Ces dispositions seront conformes aux articles R 512-74 au 572-80 du Code de l'Environnement d'une part et respecteront l'engagement pris par les mesures alternatives aux dispositions de l'article 5 de l'arrêté du 18 avril 2008. Elles consisteront à réaliser un diagnostic approfondi voire une évaluation simplifiée ou détaillée des risques de contamination du sol et leurs effets sanitaires à long terme. Elles envisageront les modalités de dégazage et surveillance des installations et leur environnement. Le tout sera consigné dans un mémoire d'abandon de site qui sera remis aux éventuels acquéreurs futurs du terrain et des installations.</p> <p><b>Justification du projet</b></p> <p>Aucun projet n'est lié à la demande. L'objet de la présente demande est une régularisation administrative du dépôt.</p> <p><b>Coûts des dépenses liées à l'environnement</b></p> <p>Les investissements principaux concernant la protection de l'environnement sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Nettoyage de 3 bacs en 2008 pour 45 000 € H.T.</li> <li>▪ Nettoyage d'1 bac en 2010 pour 15 000 € H.T.</li> </ul>

*Rose des vents (station de Langres à environ 35 km du site de Chaumont)*

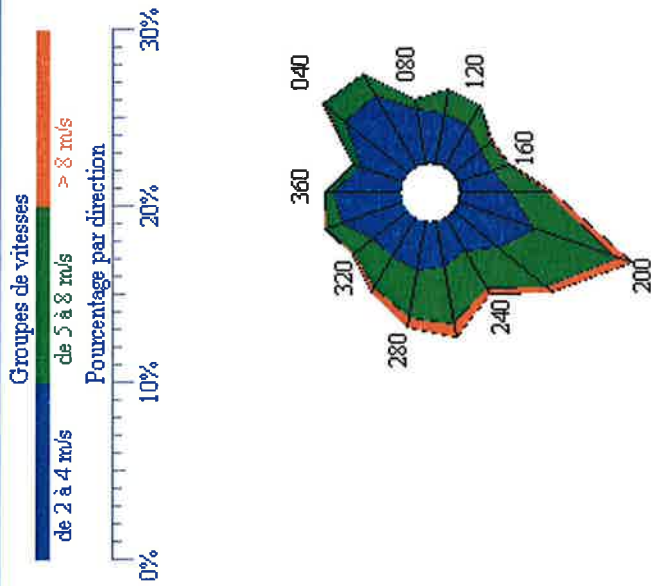


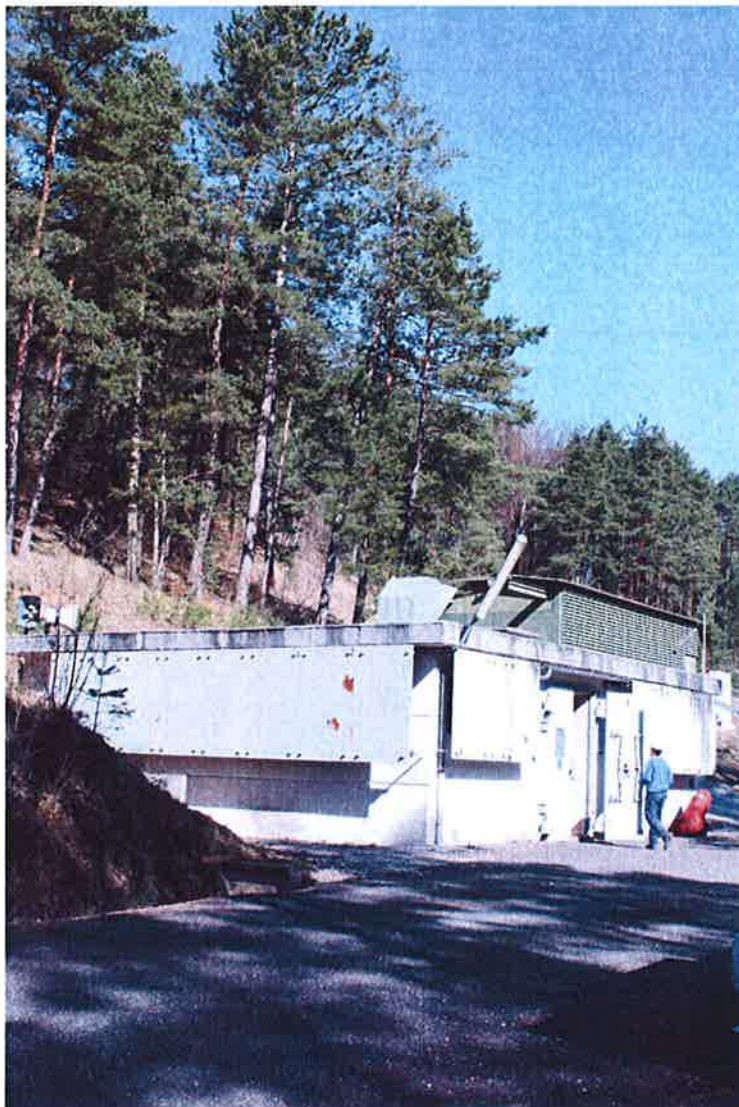
Tableau récapitulatif (en %)

dir	2-4	5-8	>8	total
020	2.56	0.41	0.00	2.98
040	4.66	1.49	0.00	6.17
060	4.63	1.45	0.00	6.08
080	3.08	0.59	0.01	3.70
100	2.95	1.28	0.04	4.28
120	2.77	1.26	0.04	4.07
140	2.02	0.75	0.04	2.83
160	2.08	0.95	0.08	3.12
180	2.88	1.94	0.29	5.12
200	4.55	4.88	0.87	10.31
220	3.29	3.46	0.56	7.32
240	2.23	2.38	0.46	5.09
260	2.71	3.19	0.82	6.73
280	2.85	2.72	0.55	6.13
300	2.63	2.03	0.32	5.00
320	2.64	1.28	0.08	4.01
340	3.55	1.04	0.03	4.63
360	3.77	0.45	0.00	4.23
total	55.95	31.64	4.28	91.88

Fréquence des vents < 2 m/s = 8%

Nombre de cas observés = 29116      Nombre de cas manquants = 100

*Bâtiment Groupe Electrogène*



*Manifold*



*Bâtiment administratif*



*Toit d'un bac*



*Intégration paysagère*

